



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

La Division des Cabinets

Paris, le 18 JUIN 2015

Docteur Philippe VIGNAL
33 Rue Nicolo
75016 PARIS

Nos réf. : DRP / D-15-013639
Affaire suivie par : FOUCHER, Geneviève

Docteur,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée. Elle m'a personnellement chargé de vous répondre.

Vous appelez l'attention sur la pilule *Cerazette*, classée sur les sites de la haute autorité de santé (HAS) dans les pilules de 3^{ième} génération, alors que ce classement concerne les pilules combinées oestroprogestatives. Vous souhaitez que cette erreur soit rectifiée.

Madame la Ministre a pris connaissance de votre courrier avec attention. Elle me charge de saisir la HAS afin qu'elle prenne en compte vos remarques.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma sincère considération.

Le Chef de la Division des Cabinets


Etienne FISCHER